



Une société de courtage d'assurance m'a fais souscrire un contrat

Par ouafa, le 14/01/2009 à 11:12

Bonjour,

Une société de courtage d'assurance a transmis mon dossier à SWISSLIFE pour souscrire à leur mutuelle, sans que je signe aucun contrat ni que ma mutuelle actuel soit averti de ma résiliation.

En effet la société de courtage m'a contacté chez moi, naïvement j'ai donné toutes les informations qu'ils me demandaient (aussi les données de mon RIB!!) et je restais dans l'attente d'un devis pour étudier leur contrat. Je pensais les recontacter pour souscrire définitivement ou leur répondre que je ne suis pas intéressée. Au lieu de cela sans tarder pas plus d'une semaine j'ai reçu une attestation d'assurance. Je me retrouve à payer deux mutuelles. J'ai envoyer un courrier de résiliation à SWISSLIFE et leur ai fais part de l'abus dont ils ont fait preuve. Je n'ai toujours aucune réponse, car ils mettent du temps à répondre à priori au courrier même en LRAAR.

Que puis je faire de plus pour accélérer les choses et que puis je leur réclamer à part me rembourser de la cotisation mensuelle qu'ils m'ont prélevé. J'ai cru comprendre que d'autres personnes se sont fait avoir de cette façon. Il faut les arrêter! Sont-ils dans leur droit?? Je ne peux le croire ni l'accepter

J'ai essayé de contacter la société de courtage sans succès...

Merci d'avance de votre réponse